PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

35-114

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Décret n° 93-546 du 19 Novembre 1993

portant détachement de ~~Monsieur~~ GAMASSA(Pascal) auprès de l'Hôtel P.L.M-MBAMOU Palace.

(Régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-021 du 30 Juillet 1988 portant attributions et organisation du Ministère du tourisme, des sports et loisirs ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 Juin 1993 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

D E C R E T E :

Article Premier : ~~Monsieur~~ GAMASSA(Pascal), administrateur-adjoint des services administratifs et financiers, est placé en position de détachement auprès de l'Hôtel P.L.M-MBAMOU Palace pour y exercer les fonctions de directeur général adjoint.

.../...

Article 2.- La rémunération de ~~Monsieur~~ GAMASSA(Pascal) sera prise en charge par l'Hôtel P.L.M-MBAMOU Palace qui est en outre redevable, envers la caisse de retraite des fonctionnaires, de la contribution patronale pour la constitution des droits à pension.

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de ~~Monsieur~~ GAMASSA(Pascal) sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel, ~~et communiqué partout où besoin sera~~.-

Fait à Brazzaville, le 19 Novembre 1993

Professeur Pascal LISSOUBA.-

Par le Président de la République :

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le ministre du tourisme et de l'environnement,

Médecin-colonel François TCHICHELLE.-

Le ministre de la fonction publique et des réformes administratives,

Jean Prosper KOYO.-